

«Pas de place pour ceux qui commettent des infractions!»

INTERVIEW

INSÉCURITÉ Président du Parti libéral et avocat, Michel Halpérin affirme qu'il y a des moyens de rendre à nouveau les rues genevoises plus sûres.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE FOCAS

Face à la montée de la délinquance à Genève, et notamment aux Pâquis, qu'est-ce que le pouvoir judiciaire peut faire de plus?

Il y a au moins dix ans que les libéraux tirent la sonnette d'alarme sur l'aggravation de la situation dans les rues genevoises, aux Pâquis, sur la rade, aux alentours du BFM. Et nous nous heurtons à une forme de fatalisme des autorités, qui répondent qu'on ne peut pas s'enlever avec tous les petits dealers. En disant cela, elles ne prennent pas en compte les attentes et l'inquiétude croissante de la population. Or, il est tout à fait possible de renforcer la présence policière sur le terrain. En s'appuyant notamment sur les agents de ville, qui pour-

raient passer moins de temps à mettre des contraventions et plus de temps à surveiller certains lieux publics. La police cantonale pourrait ainsi s'appuyer sur eux pour le travail de police de proximité. Il n'est pas supportable qu'à Genève, il existe des zones de non-droit. Aujourd'hui, l'urgence est de créer de la sécurité.

Et la justice?

La justice a les moyens de sanctionner les comportements délictueux. Les juges peuvent infliger des peines maximales de trois ans pour un vol simple et de dix ans s'il s'agit de vols par métier et en bande! La marge est très grande. Les magistrats peuvent également infliger des peines de trois ans pour des lésions corporelles simples ou pour une rixe. Par ailleurs, on ne juge pas de la même manière un jeune qui en est à sa première bêtise, même grave, et celui qui a commis 25 cambriolages. La première fois, on accorde le sursis, mais la seconde, il devrait tomber. Il faut monter dans l'échelle des sanctions et ne pas donner une impression d'impunité aux délinquants. Bien sûr que le magistrat doit se pencher sur chaque cas individuel et qu'il est difficile de faire des généralités dans ce domaine. Mais cette moyenne et petite criminalité doit être prise au sérieux.

Aujourd'hui, on dit que tout est de la faute du nouveau Code pénal et de son corollaire, les sanctions pécuniaires (jours-amende) censées remplacer les courtes peines de prison. Est-ce



Michel Halpérin. «Le pouvoir judiciaire doit comprendre que la population a le droit de savoir ce que la justice fait, pourquoi elle le fait et comment.» (PASCAL FRAUTSCHI)

vraiment le problème?

Non, à mon sens, ce n'est pas le vrai problème car les juges gardent la possibilité d'infliger des peines de prison lorsque les conditions d'une peine pécuniaire ne sont pas remplies. Et si lors d'un premier délit, les magistrats peuvent choisir les jours-amende, en cas de récidive, ils ont la possibilité d'infliger une peine de prison. Ils ont là aussi une grande marge de manoeuvre. Les petits et moyens

délinquants récidivistes doivent être jugés sévèrement. Il faut parfois leur infliger de longues peines. Et à ceux qui sont venus à Genève dans le seul but de commettre des infractions, il faut dire très clairement qu'ils ne sont pas les bienvenus!

Après avoir purgé leur peine, certains ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays d'origine (notamment en Algérie) parce qu'il n'y a pas d'accords avec ces

Etats ou que ces accords ne fonctionnent pas. On ne peut pas les garder indéfiniment en détention administrative à Frambois?

Il faut agir sur trois plans. Infliger des peines lourdes aux délinquants récidivistes. Envisager au niveau fédéral des démarches diplomatiques d'une autre envergure que celles qui sont menées aujourd'hui, afin d'accélérer les accords de réadmission avec un certain nombre de pays. Et si l'on n'aboutit pas de cette façon, envisager des mesures de rétorsion. Par exemple: l'Algérie ou la Géorgie ne veulent pas reprendre leurs ressortissants délinquants? Eh bien, la Suisse devrait désormais refuser l'entrée sur son territoire de toutes les personnes originaires de ces pays-là.

Vous invitez fermement le pouvoir judiciaire à prendre ses responsabilités. A qui vous adressez-vous?

A l'ensemble de la justice pénale, c'est-à-dire au procureur général, aux juges d'instruction, aux juges du fond. Le pouvoir judiciaire doit comprendre que la population a le droit de savoir ce que la justice fait, pourquoi elle le fait et comment. Elle ne peut pas rester enfermée dans sa tour d'ivoire ni en donner l'impression. Il ne suffit pas que les juges d'instruction aient agi en conscience. Ils doivent restituer à la population le sentiment que sa sécurité est leur préoccupation. Ce n'est pas le cas lorsque des dealers sont libérés et reprennent leurs activités simplement parce que leur trafic serait modeste.

La crise fait défiler les manifestants: «Nous ne paierons pas vos déficits»

Un millier de personnes ont défilé samedi à Genève.

«Nous ne paierons pas leur crise!» Entraînées par ce slogan, quelque mille personnes (700 selon la police, 3000 selon les organisateurs) ont défilé, samedi dans les rues de Genève, pour réclamer un bouclier social en lieu et place des cadeaux consentis aux banques.

Une manifestation qui s'est inscrite dans une large mobilisation puisque syndicats et forces

politiques de gauche avaient appelé la population à participer à cette action de protestation dans plusieurs grandes villes européennes.

«Politique inique de sortie de crise»

A Genève, le cortège est parti de la Place des Vingt-Deux-Cantons, vers 14 h 15, pour rejoindre finalement l'Hôpital, en fin d'après-midi. Les manifestants sont notamment passés devant l'Hôtel de ville, l'UBS ou encore

Manor. C'est à cet endroit qu'a eu lieu un léger accroc... Des forces de l'ordre sont, en effet, intervenues, au sommet du grand magasin, pour empêcher des représentants d'Unia de suspendre une banderole. Histoire de contester une nouvelle fois le licenciement de la déléguée syndicale Marisa Pralong. «Laissez rentrer les libertés syndicales chez Manor. Nous montrons aujourd'hui la colère du monde du travail», tonne un de ses collègues.

Pour le reste, la manif s'est

déroulée en musique sous le soleil, dans une ambiance colorée et bon enfant. Mais avec des revendications fortes. «Non à une crise dont les travailleurs paient le prix fort sans en être responsables», «Vous avez empoché les bénéfices, nous ne paierons pas vos déficits», pouvait-on entendre de toutes parts. Les protestataires dénoncent ainsi les plans publics de sauvetage des banques «qui visent en première ligne à payer leurs pertes avec l'argent public, alors

même que l'imposition des entreprises continue à baisser». Et de réclamer la création d'emplois et la redistribution des richesses.

Tous condamnent «la politique inique de sortie de crise» et souhaitent un véritable changement de cap. Plus social. Pour aider ceux qui sont les plus touchés par cette crise.

Laurence Bézaguet



www.tdg.ch Consultez notre galerie d'images.